

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2010

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

SERVICE ASSAINISSEMENT : CONTRAT D'AFFERMAGE

Vu le rapport de Monsieur le Maire et l'avis de la commission de délégation de service public le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de Véolia comme délégataire du service d'assainissement et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'affermage pour une durée de 12 ans.

ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition d'un défibrillateur pour la salle Heramen. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, l'acquisition d'un défibrillateur pour un montant de 1 274,00euros H.T. Cet appareil sera installé à la salle Heramen et les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2010.

CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Monsieur le premier Adjoint présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise sollicitée pour un contrat de maintenance pour le matériel informatique de la Mairie. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir entre la Société DAMI et la Commune pour la maintenance du matériel informatique de la Mairie.

Pour extrait
En Mairie, le 11 mars 2010
Le Maire,